

Groupe de Travail 3 : Contrôle et problèmes sanitaires de l'UE, règles aux consommateurs

Projet de procès-verbal

Mardi 30 janvier 2024 (10h00 – 13h30 CET)

Copa Cogeca (Salle de réunion A), Rue de Trèves 61, 1040 Bruxelles

Interprétation en ANG, ES, FR

Bienvenue de la part du Vice-président, Paulien Prent (au nom de Benoît Thomassen)

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation du Président.

Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière réunion (30.11.23) : adoptés

Points d'action de la dernière réunion

- **État d'avancement des décisions prises lors de la dernière réunion : pour information**
- Gaspillage alimentaire :
 - Le Secrétariat enverra un questionnaire aux membres concernant la proposition législative et rassemblera des exemples de bonnes pratiques et de solutions.
 - Le projet d'avis, basé sur les contributions reçues, sera examiné lors de la prochaine réunion.
 - Questionnaire diffusé : 3 - 15 janvier 2024
 - Projet d'avis diffusé : 19 janvier 2024
- Information aux consommateurs :
 - Le Secrétaire Général travaillera en collaboration avec le Secrétaire Général du CCA (Conseil Consultatif de l'Aquaculture) sur une première version des Termes de Référence pour la mise en place d'un groupe de discussion conjoint sur l'information aux consommateurs au niveau de l'HoReCa, qui sera ensuite présenté en vue de son examen et de son éventuelle adoption.
 - Projet de Termes de Référence diffusé : 3 - 15 janvier 2024
- Campagnes de sensibilisation :
 - La version actualisée du projet d'avis sera examinée lors de la réunion de janvier 2024.
 - Diffusion d'une version actualisée du projet d'avis : 19 janvier 2024
- Questions diverses :
 - Le projet d'avis approuvé sur la "justification et la communication des allégations environnementales explicites (directive sur les allégations écologiques)" sera soumis au Comité Exécutif en vue de son examen et de son éventuelle adoption.
 - Approbation par le Comité Exécutif : 30 novembre 2023
 - Réponse de la DG MARE : 17 janvier 2024



Fraude alimentaire

- **Présentation d'initiatives récentes, y compris le rapport général sur la lutte contre les pratiques frauduleuses dans la chaîne agroalimentaire et les orientations sur la lutte contre les pratiques frauduleuses et trompeuses, par les représentants de la Commission (DG SANTE).**

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation.

Ghislain Marechal (DG SANTE) a présenté une vue d'ensemble des pratiques frauduleuses et trompeuses en matière de produits de la pêche et de l'aquaculture. Il a brièvement retracé l'historique du réseau européen de lutte contre la fraude agroalimentaire. Chaque État membre dispose d'un point de contact unique pour les problèmes liés à la fraude agroalimentaire dans l'UE, et l'unité de la DG SANTE chargée de l'hygiène alimentaire, des aliments pour animaux et de la fraude (Food Hygiene, Feed, and Fraud Unit) assure la communication et la liaison avec ces points de contact ainsi qu'avec les autres directions de la Commission s'occupant de problèmes liés à la fraude agroalimentaire. M. Marechal a ajouté que l'unité est également en contact avec l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) et travaille en étroite collaboration avec Europol.

M. Marechal a présenté le réseau d'alerte et de coopération ("ACN" pour "Alert and Cooperation Network"), qui est composé du système d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux ("RASFF" pour "Rapid Alert System for Food and Feed"), du système d'assistance administrative et de coopération ("AAC" pour "Administrative Assistance and Cooperation Network") et du réseau de lutte contre la fraude agroalimentaire ("FFN" pour "Agri-Food Fraud Network") de l'Union européenne. Le RASFF est un système de notification des problèmes de sécurité relatifs aux denrées alimentaires et aux aliments pour animaux, l'AAC est un système de notification des problèmes de non-conformité, et le FFN est un système de notification des problèmes de non-conformité avec suspicion de fraude. M. Marechal a présenté les données relatives au nombre de notifications reçues par l'intermédiaire de chaque système en 2022¹. Il a indiqué que seuls les cas de nature transfrontalière sont pris en compte et signalés par le biais du système ACN et a souligné que le nombre de notifications du FFN avait augmenté de manière constante au fil des ans, avec 600 notifications émises en 2022. Le même rapport pour 2023 est en cours de finalisation et sera publié dans les mois à venir.

¹ https://food.ec.europa.eu/document/download/bbad1a9c-9367-401c-92e0-2b93a7f1db09_en?filename=acn_report_2022_overview.pdf



M. Marechal a présenté les critères en matière de fraude agroalimentaire de l'UE, qui englobent les actions intentionnelles menées par des entreprises ou des particuliers dans le but de tromper les acheteurs et d'en tirer un avantage déloyal, en violation des règles énoncées à l'article 1er, paragraphe 2, du règlement (UE) 2017/625. Il a souligné que la Commission joue un rôle central dans l'examen des notifications envoyées par le biais du système ACN. M. Marechal a expliqué que la Commission a l'intention de rendre ces notifications plus transparentes et accessibles au public. Il a indiqué que cela se ferait très probablement au moyen d'un rapport mensuel, le premier étant prévu en février 2024 au titre du mois de janvier².

Andrea Constantinou (DG SANTE EXT) a fourni un aperçu détaillé du nombre de notifications reçues par l'intermédiaire de l'ACN en ce qui concerne les produits de la pêche et de l'aquaculture. Elle a souligné que les notifications via le réseau AAC avaient rapidement augmenté depuis 2020, que les notifications reçues via le système FFN étaient plus faibles en 2023 qu'au cours des trois années précédentes, et que le nombre de notifications via le RASFF restait stable par rapport aux années précédentes. Mme Constantinou a énuméré les pratiques frauduleuses et trompeuses spécifiques aux secteurs de la pêche et de l'aquaculture. Elle a précisé le nombre de notifications reçues par catégorie de produits pour les années 2020 à 2023 (mollusques bivalves et produits dérivés, céphalopodes et produits dérivés, crustacés et produits dérivés, et poissons et produits dérivés), en faisant remarquer que les produits à base de poisson recevaient systématiquement le plus grand nombre de notifications. Mme Constantinou a également donné le détail du nombre de notifications reçues par catégorie de suspicion de fraude au cours de la même période (falsification de documents, marché gris, adultération et erreur d'étiquetage). Elle a précisé que l'adultération était la pratique frauduleuse la plus courante dans le cas des produits de la pêche et de l'aquaculture.

Ghislain Marechal (DG SANTE) a ajouté que la Commission développe actuellement de nouveaux outils et mène des actions coordonnées en vue de lutter contre la fraude à l'échelle de l'UE.

Paul Roquiny (DG SANTE EXT) a présenté l'action coordonnée GoldFish, qui entrera en vigueur en 2025 afin de lutter contre le "short-weighting" (fraude au poids affiché) des produits de la pêche sur le marché de l'UE. Il a expliqué que l'on parle de "short-weighting" lorsqu'un transformateur fait une fausse déclaration sur le poids d'un produit de la pêche ou de l'aquaculture en incluant le poids gagné par des pratiques telles que le surglaçage ("overglazing"), le trempage ("soaking") et la panure ("breeding"), en plus du poids net du produit.

La Commission a identifié sept catégories de fraudes dites de "short-weighting" qui seront traitées par GoldFish. Il s'agit du glaçage (glazing) non déclaré ou mal déclaré, de l'ajout d'eau non déclaré ou mal déclaré, de l'utilisation autorisée d'additifs non déclarée ou mal déclarée, de l'utilisation non autorisée d'additifs non déclarée ou mal déclarée, de l'ajout non déclaré ou mal déclaré de protéines

² Désormais publié à l'adresse suivante : https://food.ec.europa.eu/safety/acn/reports-and-publications/ffn-monthly_en



et de protéines hydrolysées, de la carboxyméthylcellulose injectée dans les crevettes, et de la panure (breading) mal déclarée. Entre 2019 et 2023, le système ACN a signalé un total de 236 cas liés aux catégories énumérées ci-dessus. Plus de la moitié de ces cas concernaient l'ajout d'eau non déclarée ou mal déclarée. M. Roquiny a déclaré que les crustacés et les poissons sont les catégories de produits de la pêche et de l'aquaculture qui présentent le plus grand nombre de cas de suspicion de fraude.

Andrea Constantinou (DG SANTE EXT) a donné aux membres un aperçu des États membres qui procédaient au plus grand nombre de notifications, des lieux d'importation des produits et de leur provenance. Elle a noté que l'Allemagne était le pays qui effectuait le plus de notifications, que les Pays-Bas étaient le pays d'où provenaient le plus d'importations (principalement en raison du volume global des importations du port de Rotterdam), et que le Vietnam était le pays d'où provenaient la plupart des produits soupçonnés de fraude. Elle a souligné qu'une enquête de l'UE sur les taux globaux de non-conformité avec les exigences en matière de poids des produits a été menée en 2023. Cette enquête a notamment révélé des taux de non-conformité élevés dans certains États membres et des niveaux de contrôle variables dans tous les États membres.

Paul Roquiny (DG SANTE EXT) a expliqué comment GoldFish allait s'attaquer aux pratiques frauduleuses dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, notamment les types de pratiques visées, les produits et les espèces qui seraient examinés et les méthodes d'échantillonnage qui seraient utilisées.

- **Échange de points de vue**

Guus Pastoor (AIPCE) a souligné que la Commission ne se préoccupait que des produits entrant en Europe en provenance de pays tiers. Il a demandé de quelle manière la Commission abordait la question des produits provenant du marché de l'UE. Il a ensuite demandé comment était déterminée l'intention d'une entreprise de commettre une fraude, et comment la Commission distinguait un étiquetage intentionnel frauduleux d'une erreur administrative. M. Pastoor a exprimé son soutien à l'action coordonnée de GoldFish. Il a toutefois souligné l'importance d'évaluer le poids net plutôt que le poids total d'un produit, précisant que si le poids net est correct, la quantité de glaçage (glazing) n'a pas d'importance.

Ghislain Marechal (DG SANTE) a déclaré que l'objectif est de se concentrer sur les produits qui sont déjà sur le marché et étiquetés, c'est-à-dire au niveau de la vente au détail, indépendamment de leur origine. Il a indiqué que des contrôles et des inspections seraient effectués à ce niveau, ainsi qu'aux frontières des États membres. En réponse au commentaire sur le poids net, M. Maréchal a expliqué que la précision de l'étiquette et du produit était évaluée. Si le poids et les informations figurant sur l'étiquette ne correspondent pas, il peut s'agir d'un produit frauduleux.

Paul Thomas (EAPO) a demandé si le terme "adultération" pouvait être expliqué. Il a demandé si toutes les notifications des États membres étaient incluses dans le graphique mettant en évidence les



pays qui font des notifications de fraude, et pourquoi l'Allemagne est si souvent à l'origine de ces notifications.

Ghislain Marechal (DG SANTE) a expliqué que l'adultération d'un produit est la dégradation intentionnelle de la qualité du produit par l'ajout ou le remplacement de composants alternatifs non déclarés ou non autorisés. Il a souligné que l'Allemagne était à l'origine de 80 à 90 % de toutes les notifications de fraude pour adultération et a suggéré que l'Allemagne avait peut-être mis en place un système interne avancé dont d'autres États membres pourraient s'inspirer.

Jarosław Zieliński (PFPA) a souhaité savoir si la Commission prévoyait de mettre en œuvre une méthode unifiée d'évaluation des déclarations de fraude dans les États membres. Il a également demandé si l'enquête de l'UE comportait une question sur le "raidissement" des produits de la pêche et de l'aquaculture.

Ghislain Marechal (DG SANTE) a souligné qu'il n'existe actuellement aucune méthode d'évaluation harmonisée au sein de l'UE et que chaque État membre dispose de sa propre méthode et de ses propres critères de décision lui permettant de déterminer ce qui est conforme dans un État membre et non dans un autre. Il a déclaré que la Commission est consciente de ce problème, mais que GoldFish a pour objectif d'y remédier. En ce qui concerne le "raidissement", M. Marechal a expliqué qu'il n'y avait pas de question à ce sujet dans l'enquête de l'UE.

Sergio López García (OPP BURELA) a souhaité connaître les différences entre la fraude alimentaire et la fraude à l'étiquetage. M. García a affirmé que les produits à base non animale étaient étiquetés de telle manière à créer une confusion dans l'esprit des consommateurs.

Ghislain Marechal (DG SANTE) a reconnu que les consommateurs ne devraient pas être induits en erreur par l'étiquetage. Il a indiqué que la Cour de justice de l'Union européenne avait rendu un arrêt sans équivoque selon lequel "Les produits purement végétaux ne peuvent pas, en principe, être commercialisés avec des dénominations qui, telles les dénominations "lait", "crème", "beurre", "fromage" ou "yaourt", sont réservées par la législation de l'Union européenne aux produits d'origine animale"³ Il n'y a pas encore d'arrêt de la CJUE en matière de produits de la pêche. Le règlement relatif à l'information aux consommateurs concernant les denrées alimentaires stipule clairement que les consommateurs ne doivent pas être induits en erreur par l'étiquetage. Cependant, M. Marechal a déclaré qu'il appartient à chaque État membre d'interpréter et d'appliquer cette législation européenne sur l'étiquetage des denrées alimentaires.

Christine Absil (Good Fish) a demandé qui est tenu pour responsable lorsqu'un cas de fraude est avéré, et plus particulièrement s'il s'agit du détaillant ou du transformateur.

³ <https://curia.europa.eu/jcms/upload/docs/application/pdf/2017-06/cp170063en.pdf>



Ghislain Marechal (DG SANTE) a précisé que c'est l'opérateur qui met le produit sur le marché qui est responsable, c'est-à-dire l'opérateur dont le nom figure sur l'étiquette du produit.

Vanya Vulperhorst (Oceana) a demandé quelles informations concernant les cas de fraude et les notifications seraient rendues publiques. Elle a également souhaité savoir à quel endroit le rapport sur les notifications serait publié. Mme Vulperhorst s'est également interrogée sur la standardisation potentielle des méthodes d'identification des cas de fraude, y compris sur l'utilisation d'outils génétiques.

Ghislain Marechal (DG SANTE) a expliqué que le rapport serait disponible directement sur le site Internet de la Commission. M. Marechal a ensuite souligné que les entreprises alimentaires impliquées dans des cas de fraude ne seraient pas nommées dans le rapport. Néanmoins, il estime que les consommateurs auront tout de même la possibilité d'avoir un aperçu de la situation sur le marché des denrées alimentaires.

Pierre Commère (ADEPALE) a salué l'exercice, exprimant son intérêt à connaître les résultats de l'action GoldFish, dès lors que celle-ci sera terminée.

Vanya Vulperhorst (Oceana) a attiré l'attention sur la mise en œuvre du nouveau système informatique CATCH par la DG MARE, qui pourrait fournir des informations en vue de l'évaluation des risques.

Le Président a déclaré qu'il serait intéressant de voir les conclusions du rapport de la DG SANTE et s'est dit intéressé par un avis ultérieur sur le sujet.

Parcours de transition pour un écosystème agroalimentaire plus résilient, durable et adapté à l'ère numérique

- **Présentation sur la cocréation d'un parcours de transition par un représentant de la Commission (DG GROW)**

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation.

Jonas Lazaro Mojica (DG GROW) a partagé la vision de la Commission concernant un parcours de transition agroalimentaire. Il a énuméré diverses initiatives de l'UE qui contribuent à un écosystème agroalimentaire plus résilient, durable et adapté à l'ère numérique, telles que la stratégie "De la ferme à la table", la Stratégie en faveur de la Biodiversité, la Politique Commune de la Pêche, et la nouvelle Stratégie Industrielle de l'Europe.

M. Lazaro Mojica a donné une définition du terme "écosystème agroalimentaire" et a souligné l'importance d'un parcours de transition au sein de celui-ci. Il a précisé que ce parcours constitue une vision partagée de ce que sera l'avenir de l'écosystème agroalimentaire de l'UE, résultat de la



cocréation des parties prenantes, ainsi qu'un plan concret et réalisable pour la résilience, la durabilité et la numérisation de l'écosystème. Il a également souligné que le parcours de transition n'était pas destiné à se substituer aux travaux et consultations en cours concernant les propositions législatives et autres actions politiques, et qu'il ne s'agissait pas d'une évaluation de la législation existante.

M. Lazaro Mojica a présenté le processus de cocréation du parcours de transition, qui a débuté en juillet 2023 et s'est achevé en février 2024. Il a indiqué que le document relatif au parcours de transition serait publié dès mars 2024, vraisemblablement lors de l'événement consacré aux systèmes alimentaires organisé par la présidence belge du Conseil de l'UE. M. Lazaro Mojica a brièvement décrit les dimensions de ce parcours.

M. Lazaro Mojica a expliqué qu'un budget était déjà prévu en vue de créer une plateforme dédiée au parcours de transition et de subventionner un contractant pour l'élaboration du contenu. Il a indiqué que des travaux étaient en cours dans le but de mettre le parcours en adéquation avec de nombreuses autres initiatives, notamment le code de conduite de l'UE pour des pratiques entrepreneuriales et commerciales responsables, ainsi que pour favoriser les synergies avec d'autres DG, partenariats et partenaires internationaux.

- **Échange de points de vue**

Patrick Murphy (IS&WFPO) a demandé qui serait chargé de la mise en œuvre du parcours de transition. Il a également demandé si le document final serait adopté par d'autres DG et harmonisé au sein de la Commission.

Jonas Lazaro Mojica (DG GROW) a assuré à M. Murphy que la DG GROW est en constante communication avec les autres DG. Il a déclaré que l'objectif était d'éviter de créer des points d'action qui seraient en contradiction avec les réglementations existantes, et que les actions prévues dans le cadre du parcours étaient basées sur des initiatives existantes. M. Lazaro Mojica a expliqué que ce document se contente de décrire les obstacles et les défis auxquels les acteurs de l'industrie sont confrontés lors de la mise en œuvre de ces initiatives. Pour ce qui est de la mise en œuvre, les points d'action seront répartis entre la Commission, les États membres et le secteur privé. Le représentant de la Commission s'est dit disponible pour présenter le rapport lors d'une autre réunion du Groupe de Travail, une fois que celui-ci sera rendu accessible au public.

Bruno Guillaumie (EMPA) a déclaré que le terme "éducation" était manquant dans les dimensions du parcours présenté par M. Lazaro Mojica. Il a également souligné l'importance d'impliquer les acteurs présents sur le terrain, notamment les producteurs et les consommateurs, dans l'élaboration d'un tel parcours de transition. Dans le cadre de l'évolution vers une "alimentation moins basée sur la viande", il est nécessaire d'impliquer les Organisations de Producteurs et les transformateurs du secteur de la pêche et de l'aquaculture. M. Guillaumie a insisté sur la nécessité de s'accorder sur une vision du



parcours de transition, exprimant son opposition au développement par le biais d'une "vision technocratique".

Jonas Lazaro Mojica (DG GROW) a expliqué que le terme "éducation" est inclus dans les aspects sociaux de l'initiative, qui couvrent également les moyens de subsistance des travailleurs et les compétences. Il a expliqué que la DG GROW estimait qu'il était essentiel de disposer d'une carte répertoriant tout ce qui se passe en termes de nouvelles politiques, de financement de l'UE, de mesures politiques, etc., et a souligné que la plateforme du parcours de transition qui est en cours d'élaboration sera bénéfique pour les États membres et les parties prenantes.

- **Voie à suivre**

Le Président a proposé d'inviter M. Lazaro Mojica à présenter le rapport, une fois celui-ci publié, lors d'une prochaine réunion du Groupe de Travail.

Campagnes de sensibilisation

- **Examen du projet d'avis actualisé sur la campagne "Goûtez l'océan" (Taste the Ocean) et d'autres campagnes potentielles de sensibilisation aux produits de la pêche et de l'aquaculture dans l'UE**

Le Secrétaire Général a rappelé que, dans le cadre du suivi de la réunion précédente, une version actualisée du projet a été diffusée le 19 janvier 2024. La FEAP a fait part de ses commentaires préliminaires concernant le fait d'inclure une référence à l'aquaculture dans la sous-section 2.1 "messages". Un compromis de formulation a été trouvé avec Good Fish, EAPO, Oceana, ADEPALE, Conxemar et WWF sur le concept de "saisonnalité". Les deux points de vue divergents des membres concernant la couverture des produits importés ont été inclus dans le texte. En outre, les exemples de campagnes nationales et locales ont été déplacés dans une annexe. Le Secrétaire Général a procédé à un tour d'horizon des commentaires en attente.

Guus Pastoor (AIPCE) s'est interrogé sur l'utilisation du terme "non durable" dans la sous-section 2.1. "messages", dans la mesure où il n'est pas défini par le MAC.

Le Secrétaire Général a indiqué que le projet d'avis ne donnait pas de définition claire du terme "non durable". Il a ajouté que le texte du point relatif au "statut du stock" provenait de membres d'ONG.

Le Président a demandé s'il serait possible de trouver une définition commune du terme "durable" parmi les membres.

Silvia Gil (FEDEPESCA) a déclaré que le statut des stocks était lié à la Politique Commune de Pêche. Étant donné que le projet de texte comprend déjà un point concernant la fourniture d'informations sur le cadre de la Politique Commune de la Pêche, elle estime qu'il n'est pas nécessaire d'inclure explicitement un point sur "le statut des stocks" dans l'avis.



Vanya Vulperhorst (Oceana) a souligné que l'avis portait sur les fonds européens consacrés aux campagnes de sensibilisation. Mme Vulperhorst a suggéré l'ajout d'un astérisque pour faire savoir que le statut de durabilité des stocks dépend du fait qu'un stock est pêché au rendement maximal durable (RMD).

Pierre Commère (ADEPALE), en ce qui concerne le paragraphe sur "le statut du stock", a suggéré de déplacer la référence aux produits de l'aquaculture à la fin du paragraphe.

John Lynch (ISEFPO) a suggéré d'utiliser le terme "géré de manière durable", soulignant que l'expression "pêché de manière durable" peut varier d'une année à l'autre.

Le Secrétaire Général a expliqué que des changements ont été apportés à l'avant-dernier paragraphe de la sous-section 2.1 "messages" afin de mettre en évidence le rôle des différentes parties de la chaîne d'approvisionnement. Dans le dernier paragraphe de cette sous-section, un compromis de formulation a été trouvé pour le terme "saisonnalité".

Dans la sous-section 2.3 "champ d'application des produits couverts", les deux opinions divergentes des membres sur la couverture des produits importés dans les campagnes de sensibilisation ont été incluses. Dans le dernier paragraphe de la sous-section, des exemples d'autres produits, en plus des filets de poisson, ont été inclus.

Dans la sous-section 2.4 "budget", des commentaires ont été reçus selon lesquels le budget minimum d'une campagne devrait être d'un million d'euros.

Bruno Guillaumie (EMPA) a affirmé que ce montant était trop faible pour une campagne à l'échelle de l'UE, en citant des exemples de campagnes impliquant des organisations interprofessionnelles en France. M. Guillaumie a insisté sur l'absence de vision claire des institutions européennes pour les systèmes agroalimentaires.

Le Président a demandé à M. Guillaumie de proposer un chiffre plus élevé.

Bruno Guillaumie (EMPA) a déclaré qu'il pensait que le budget devrait être d'environ 50 millions d'euros.

Le Secrétaire Général a suggéré que des exemples concrets des campagnes nationales mentionnées par M. Guillaumie soient inclus dans le texte.

Pierre Commère (ADEPALE) a souligné l'importance de trouver un équilibre entre les objectifs du secteur de la pêche et de l'aquaculture et les intérêts des contribuables. M. Commère a affirmé qu'il suffisait de déclarer que "le budget des campagnes de sensibilisation devrait être adapté aux objectifs définis en matière d'atteinte des médias". Il n'est pas nécessaire d'apporter des précisions sur le budget requis pour la campagne.

Le Secrétaire Général a expliqué que, dans la sous-section 2.5 "médias", ADEPALE s'est opposée à la référence à des plateformes de réseaux sociaux spécifiques, telles que Facebook, Twitter ou TikTok. Des modifications ont été reçues demandant l'utilisation de la télévision et de la publicité dans les



magasins de cuisine pour les personnes âgées de plus de 45 ans et les cuisiniers amateurs. En outre, la FEDEPESCA a suggéré un texte sur la mise en œuvre d'actions de sensibilisation dans les points de vente.

Bruno Guillaumie (EMPA) a suggéré d'inclure les écoles dans les cibles de la campagne.

Christine Absil (Good Fish) a souligné que le public cible de la campagne "Goûtez l'océan" n'était pas un public jeune, et elle s'est opposée à l'inclusion explicite des écoles dans l'avis.

Paul Thomas (EAPO) a suggéré que l'avis contienne une phrase générale sur les campagnes destinées aux écoles sans mentionner spécifiquement la campagne "Goûtez l'océan".

Le Secrétaire Général a souligné les modifications apportées à la section 5 "recommandations", y compris la suppression d'une référence à un budget de campagne minimum d'un million d'euros.

Janne Posti (Conxemar) a fait remarquer que les recommandations ne mentionnaient pas les jeunes générations.

Le Président a déclaré que ce public cible ne serait pas inclus dans les recommandations pour la campagne "Goûtez l'océan".

Silvia Gil (FEDEPESCA) a demandé si une recommandation pouvait être formulée en vue d'appuyer la mise en œuvre de campagnes dans les points de vente.

Bruno Guillaumie (EMPA) a exprimé son intérêt pour que le MAC soit impliqué dès le départ dans la mise au point de la campagne. Il a souligné que cela permettrait aux membres d'incorporer plus facilement le contenu des campagnes de l'UE dans leurs propres campagnes locales.

Jérémie Souben (FEDOPA) a fait remarquer que, bien que le titre du projet d'avis semble suggérer que l'accent est mis uniquement sur la campagne "Goûtez l'océan", des recommandations pour de futures campagnes sont formulées tout au long du texte. C'est pourquoi il s'est interrogé sur la portée de l'avis.

Le Secrétaire Général a précisé que, conformément au titre, l'avis portait sur la campagne "Goûtez l'océan", mais aussi sur d'autres campagnes potentielles futures.

Paul Thomas (EAPO) a suggéré d'inclure un engagement de la part des membres à continuer à communiquer les informations relatives aux campagnes menées au niveau de l'UE.

- **Voie à suivre**

Le Groupe de Travail a approuvé le projet d'avis sur la campagne "Goûtez l'océan" (Taste the Ocean) ainsi que d'autres campagnes potentielles de sensibilisation aux produits de la pêche et de l'aquaculture au sein de l'UE.

Gaspillage alimentaire



- **Examen du projet d'avis concernant les objectifs de l'UE en matière de réduction du gaspillage alimentaire et les bonnes pratiques sur le marché de la pêche et de l'aquaculture**

Le Secrétaire Général a présenté aux membres le projet d'avis sur les objectifs de réduction du gaspillage alimentaire à l'échelle de l'UE, en donnant un aperçu de toutes les sections.

Guus Pastoor (AIPCE) a déclaré que dans la section 2 "Dispositions générales sur la prévention de la production de gaspillage alimentaire (article 9a)", il était important de souligner que la législation peut être et est effectivement à l'origine du gaspillage alimentaire dans l'UE. Il a affirmé que l'avis devrait aller au-delà de la simple déclaration selon laquelle les entreprises et les chaînes de valeur sont responsables du gaspillage alimentaire.

Bruno Guillaumie (EMPA) a fait remarquer que le secteur de l'aquaculture des mollusques se livrait à des ventes directes. Il a recommandé d'inclure ce point dans l'avis. M. Guillaumie a également fait remarquer que des chaînes de valeur plus courtes entraînaient moins de gaspillage alimentaire.

Guus Pastoor (AIPCE) n'est pas d'accord avec M. Guillaumie sur le fait que des chaînes de valeur plus courtes conduiraient nécessairement à moins de gaspillage alimentaire. Il a souligné que même dans les chaînes de valeur courtes, lorsqu'il n'y a pas d'acheteurs ou de consommateurs, les produits doivent être jetés.

Le Secrétaire Général a déclaré que dans la section 3 "options politiques", EuroCommerce avait demandé que soient inclus des objectifs relatifs au gaspillage alimentaire pour les producteurs primaires. Il a demandé aux membres s'ils avaient des objections à l'inclusion de ce point dans l'avis.

Bruno Guillaumie (EMPA) a expliqué que pendant la phase de production, les mollusques doivent être vendus vivants. Cela implique qu'il y a peu de déchets dans la production de mollusques. Les mollusques étant des animaux vivants, ils ne deviennent des aliments qu'une fois l'étiquette sanitaire apposée sur l'emballage. Le consommateur doit être conscient des bonnes pratiques mises en place pour l'élevage des animaux vivants.

Pierre Commère (ADEPALE) a demandé quelle était la distinction entre le gaspillage alimentaire et la perte alimentaire. M. Commère a encouragé les membres à trouver des définitions pour les deux termes et à les intégrer dans l'avis.

Le Secrétaire Général a noté que l'absence de définition de la "perte alimentaire" avait été mentionnée dans un avis précédent. Il a suggéré d'inclure à nouveau une recommandation pour que la Commission définisse la "perte alimentaire".

Vanya Vulperhorst (Oceana) a déclaré soutenir l'inclusion d'objectifs concernant la production primaire.

Paul Thomas (EAPO) a indiqué qu'il était important de préciser à quel moment le poisson devient un aliment et n'est plus considéré comme un "animal".



Le Secrétaire Général a expliqué, à propos de la sous-section 3.2 "objectif commun pour HoReCa et pour les foyers", qu'EuroCommerce reconnaît que les détaillants ont une influence sur le comportement des consommateurs, mais que cette organisation n'est pas d'accord avec l'idée d'un objectif commun. En outre, EuroCommerce s'est dit préoccupé par l'utilisation de 2020 comme année de référence, comme indiqué au point 3.3.

Paul Thomas (EAPO) a préconisé, concernant la section 6 "recommandations", la suppression de la recommandation i) relative à l'utilisation des rejets dans le secteur de la pêche. M. Thomas a également proposé la fusion des deux dernières recommandations.

Bruno Guillaumie (EMPA) a déclaré qu'une clarification du terme "non récolté" était nécessaire, soulignant que ce terme était principalement utilisé dans l'agriculture.

Paul Thomas (EAPO) a déclaré partager l'avis de M. Guillaumie.

Quentin Marchais (ClientEarth) s'est enquis du statut de la référence aux producteurs primaires dans la sous-section 3.1.

Le Président a précisé que cette sous-section serait reformulée.

- **Voie à suivre**

Le Secrétaire Général a déclaré qu'il consulterait de manière informelle les membres pour lesquels des points restent en suspens dans le projet et qu'il remanierait les sections si nécessaire.

Le Président a proposé de mettre en place une procédure écrite en vue de l'examen et de l'éventuelle adoption du projet d'avis par le Comité Exécutif.

Information aux consommateurs

- **Mise à jour sur la mise en place d'un Groupe de Discussion conjoint MAC/CCA (Conseil Consultatif de l'Aquaculture) concernant l'information aux consommateurs dans le secteur de l'HoReCa par Pedro Reis Santos, Secrétaire Général**

Le Secrétaire Général a rappelé que le projet de Termes de Référence pour la mise en place du Groupe de Discussion conjoint a été diffusé entre le 3 et le 15 janvier 2024. Des commentaires de l'ADEPALE ont été reçus. Le Secrétaire Général a donné un aperçu des membres qui ont exprimé leur intérêt à participer au Groupe de Discussion et des résultats proposés. L'objectif est d'adopter une recommandation au plus tard en octobre 2024. HOTREC a été invité à participer en tant qu'observateur actif, représentant le secteur HoReCa, et une réponse est toujours en attente.

Katarina Sipic (AIPCE) a demandé d'ajouter M. Stefan Meyer en tant que représentant participant supplémentaire au nom de l'AIPCE, qui participerait en cas de chevauchement avec l'ordre du jour d'autres représentants.



Bruno Guillaumie a mentionné la possibilité d'inclure l'association française des restaurateurs (CSC) au sein du Groupe de Discussion.

- **Voie à suivre**

Le Secrétaire Général a indiqué qu'un sondage Doodle serait envoyé aux membres afin de déterminer la date de la première réunion du Groupe de Discussion.

Questions diverses

- **Présentation de l'amendement au règlement (CE) n° 853/2004 de l'UE, au chapitre VII, section VIII sur le raidissement des filets fumés par Jarek Zieliński (PFPA)**

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation.

Jarosław Zieliński (PFPA) a fait une mise à jour sur l'état d'avancement de la proposition de réglementation relative à la procédure de "raidissement". M. Zieliński a rappelé que, le 23 novembre 2023, une lettre a été envoyée à la directrice générale Vitcheva et à la directrice générale Gallina, qui est restée sans réponse.

Le 30 novembre 2023, des représentants du secteur polonais ont rencontré les services de la Commission pour aborder cette question en personne. Au cours de la réunion, les représentants ont souligné qu'aucun producteur de saumon de l'UE ne peut éviter d'utiliser les techniques de "buffering/queuing" lors de la transformation des filets. Ils ont également rappelé à la Commission les orientations de l'Association européenne des fumeurs de saumon (ESSA pour European Salmon Smokers Association). M. Zieliński a expliqué que les représentants du secteur ont profité de cette réunion pour formuler des recommandations et poser des questions à la Commission. Il a présenté les réponses de la Commission.

En insistant sur l'urgence de ce problème, M. Zieliński a précisé qu'en vertu du règlement amendé, le stockage à des températures inférieures à zéro serait illégal. Cela affecterait l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement en saumon de l'UE. Il a fourni aux membres des informations concernant les dates clés liées au règlement amendé et a déclaré que la période d'examen du règlement avait été prolongée de deux mois. M. Zieliński a suggéré que la lettre mentionnée précédemment soit partagée avec les membres de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire du Parlement européen.

Miguel Lizaso (DG MARE) s'est excusé pour le retard dans la réponse à la lettre, ajoutant qu'une réponse serait bientôt apportée. Une lettre de réponse sera envoyée au nom de la Directrice générale Vitcheva avec la contribution de la Directrice générale Gallina. M. Lizaso a souligné que le MAC constituait un bon forum de discussion et a encouragé à suivre les procédures standard, y compris la poursuite de la coopération avec la DG MARE et la DG SANTE. Plusieurs parties prenantes ont été consultées avant l'amendement du règlement. Concernant le document national français mentionné dans la lettre du MAC, il a indiqué que la Commission n'avait pas été consultée à ce sujet.



Jarek Zieliński (PFPA) a déclaré que, concernant le document national français, une réponse orale a été fournie par les représentants de la Commission lors de la réunion entre l'industrie polonaise et la DG SANTE. Les autres points ont fait l'objet d'une réponse écrite dans une lettre de la DG SANTE à la PSPR. M. Zieliński a attiré l'attention sur le temps limité pour l'examen de l'amendement législatif par le Parlement européen, encourageant la Commission européenne à rationaliser la lettre de réponse.

Miguel Lizaso (DG MARE) a assuré M. Zieliński que la DG MARE s'efforcera de répondre avant le 14 février 2024, date limite pour l'examen par le Parlement européen.

Pierre Commère (ADEPALE) a remercié M. Zieliński pour avoir mis en évidence les différentes étapes et porté le calendrier à l'attention des membres. En ce qui concerne le document national français, M. Commère a déclaré qu'il savait qu'un questionnaire très large sur leurs législations nationales et les techniques utilisées pour la congélation avait été envoyé aux États membres. Il a expliqué que les autorités françaises n'avaient pas été mises en cause par la Commission pour leurs pratiques. M. Commère a ensuite exprimé son opposition à l'envoi d'une lettre aux membres du Parlement européen au nom du MAC.

Le Président a estimé que, concernant la voie à suivre, le Groupe de Travail devrait attendre la lettre de réponse de la Commission. D'autres actions pourraient être entreprises par des organisations individuelles.

DRAFT



Résumé des points d'action

- Fraude alimentaire
 - Continuer à suivre l'évolution de la situation et, lors d'une prochaine réunion, prévoir un échange avec la DG SANTE sur la mise en œuvre de l'action coordonnée GoldFish.
- Parcours de transition pour un écosystème agroalimentaire plus résilient, durable et adapté à l'ère numérique
 - Continuer à suivre l'évolution de la situation et, lors d'une prochaine réunion, inviter la DG GROW à présenter le rapport final.
- Campagnes de sensibilisation
 - Projet d'avis approuvé sur la campagne "Goûtez l'océan" (Taste the Ocean) et sur d'autres campagnes potentielles de sensibilisation aux produits de la pêche et de l'aquaculture dans l'UE, à soumettre au Comité Exécutif en vue de son examen et de son éventuelle adoption.
- Gaspillage alimentaire
 - Le Secrétaire Général consultera de manière informelle les membres sur les points en suspens, en particulier sur la sous-section 3.1 relative aux "sections de la chaîne d'approvisionnement couvertes par les objectifs".
 - À l'issue de la consultation informelle, un projet d'avis sera soumis, par le biais d'une procédure écrite d'urgence, au Comité Exécutif en vue de son examen et de son éventuelle adoption.
- Information aux consommateurs
 - Le Secrétariat procédera à un sondage Doodle pour déterminer la date de la première réunion du Groupe de Discussion conjoint MAC/CCA concernant l'information aux consommateurs dans le secteur de l'HoReCa.



Liste des participants

Représentant	Organisation	Rôle
Adien Simonet	Union du Mareyage Français (UMF)	Membre
Alessandro Piccione	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE)	Membre
Amelie Laurent	Oceana	Membre
Amine Asermouh	SNCE	Membre
Anna Rokicka	Polish Association of Fish Processors (PSPR)	Membre
Aodh O'Donnell	Irish Fish Producers Organisation (IFPO)	Membre
Bruno Guillaumie	European Molluscs' Producers Association (EMPA)	Membre
Chinwe Nnadi	FRUCOM	Membre
Christine Absil	Good Fish	Membre
Falke De Sager	European Association of Fish Producers Organisations (EAPO)	Membre
Felicidad Fernández	ANFACO-CECOPESCA	Membre
Gaëtane Le Breuil	European Fishmeal	Membre
Ghislain Marechal	European Commission	Expert
Guus Pastoor	Visfederatie / EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE)	Membre
Janne Posti	Conxemar	Membre
Jarosław Zieliński	Polish Fish Producers Association (PFPA)	Membre
Jérémie Souben	FEDOPA	Membre
John Lynch	Irish South and East Fish Producers Organisation (ISEFPO)	Membre
Jonas Lazaro Mojica	European Commission	Expert
Juana María Parada Guinaldo	OR.PA.GU.	Membre
Linda Zanki Duvnjak	Ribarska Zadruga Friška Riba	Membre
Mariano García García	Cofradía de Pescadores de Isla Cristina	Membre
Marilena Papeti	EuroCommerce	Membre
Massimo Bellavista	COPA COGECA	Membre
Maximilian Schwarz	Market Advisory Council (MAC)	Secrétariat
Miguel Lizaso	European Commission	Expert





Market Advisory Council

Représentant	Organisation	Rôle
Patrick Murphy	Irish South & West Fish Producers Organisation (IS&WFPO)	Membre
Paul Roquiny	European Commission	Expert
Paul Thomas	European Association of Fish Producers Organisations (EAPO)	Membre
Paulien Prent	Visfederatie	Président
Pawel Szatkowski	European Commission	Expert
Pedro Reis Santos	Market Advisory Council (MAC)	Secrétariat
Pierre Commère	Association Des Entreprises de Produits Alimentaires Élaborés (ADEPALE)	Membre
Quentin Marchais	ClientEarth	Membre
Rosalie Tukker	Europêche	Membre
Sergio López García	OPP Burela	Membre
Silvia Gil	FEDEPESCA	Membre
Sofia Rosanelli	European Commission	Expert
Thomas Kruse	Danish Fishers PO / Danish Pelagic PO	Membre
Vanya Vulperhorst	Oceana	Membre
Xavier Pires	ALIF	Membre
Yobana Bermúdez Rodríguez	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE)	Membre

